

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 26

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 2

I. – Substituer aux alinéas 9 à 21 l'alinéa suivant :

« d) Le II *bis* est abrogé. »

III. – En conséquence, après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« *f bis*) Après le III, il est inséré un III *bis* ainsi rédigé : »

IV. – En conséquence, au début de l'alinéa 22, ajouter la mention :

« III *bis*. – »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Groupe Écologiste et Social propose de rétablir la pleine interdiction des néonicotinoïdes.